



Centre communal d'action sociale

☎ 04.89.29.51.65

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE CERTIFICAT MEDICAL 2023

(à joindre au contrat et à faire compléter par votre médecin)

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie avoir examiné :

M.....

Et précise que :

- Il/elle ne doit suivre aucun régime alimentaire (1),
- Il/elle doit suivre le régime alimentaire suivant (1) :
 - Sans sel,
 - Sans sucre, « pauvre en sucres ajoutés » .

Le portage de repas à domicile ne peut être assuré pour les autres intolérances alimentaires.

A LA CRAU, le

Signature et cachet du Médecin

(1) cocher la case correspondante.